



Edité le : 01/02/2023

Rapport d'analyse Page 1 / 3

C.C. LES VALS DU DAUPHINE  
Service Facturation  
  
22 RUE DE L'HOTEL DE VILLE  
CS90077  
38353 LA TOUR DU PIN CEDEX

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 3 pages.  
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.  
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.  
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

<b>Identification dossier :</b>	LSE23-9908	<b>Analyse demandée par :</b>	ARS Rhône Alpes - DT de l'ISERE
<b>Identification échantillon :</b>	<b>LSE2301-9963-1</b>		
<b>Nature:</b>	Eau à la production		
<b>Point de Surveillance :</b>	STATION DE REYTEBERT	<b>Code PSV :</b>	0000001349
<b>Localisation exacte :</b>	station de reytebert		
<b>Dept et commune :</b>	<b>38 DOISSIN</b>		
<b>Coordonnées GPS du point (x,y)</b>	<b>X :</b> 45,4956207300	<b>Y :</b>	5,4307845600
<b>UGE :</b>	0226 - CC VALS DU DAUPHINE		
<b>Type d'eau :</b>	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
<b>Type de visite :</b>	AUC	<b>Type Analyse :</b>	AU
<b>Nom de l'exploitant :</b>	C.C VALS DU DAUPHINE 22 RUE HOTEL DE VILLE 38110 LA TOUR-DU-PIN	<b>Motif du prélèvement :</b>	CS
<b>Nom de l'installation :</b>	REYTEBERT	<b>Type :</b>	TTP
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 23/01/2023 à 10h07 Réception au laboratoire le 23/01/2023 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / DURIEUX Christine Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL	<b>Code :</b>	000970
<b>Traitement :</b>	UV+CHLORE		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 23/01/2023

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Observations sur le terrain							

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité		
Pluviométrie 48 h	38NO3TE*	50	mm/48h	Observation visuelle					
<b>Mesures sur le terrain</b>									
Couleur de l'eau	38NO3TE*	0	-	Analyse qualitative					
Température de l'eau	38NO3TE*	8.3	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		25	#	
Température de l'air extérieur	38NO3TE*	0.0	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne				
pH sur le terrain	38NO3TE*	7.6	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523		6.5	9 #	
Conductivité brute à 25°C sur le terrain	38NO3TE*	628	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888		200	1100 #	
Chlore libre sur le terrain	38NO3TE*	0.44	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#	
Chlore total sur le terrain	38NO3TE*	0.68	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#	
<b>Analyses physicochimiques</b>									
<i>Analyses physicochimiques de base</i>									
Conductivité électrique brute à 25°C	38NO3TE*	608	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888		200	1100 #	
<b>Anions</b>									
Nitrates	38NO3TE*	34	mg/l NO3-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395		50	#	
<b>Pesticides</b>									
<i>Total pesticides</i>									
Somme des pesticides identifiés hors méabolites non pertinents	38NO3TE*	0.006	µg/l	Calcul					
<b>Pesticides azotés</b>									
Atrazine	38NO3TE*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100		#	
Atrazine 2-hydroxy	38NO3TE*	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100		#	
Atrazine déséthyl	38NO3TE*	0.006	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100		#	
Cyanazine	38NO3TE*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100		#	
Hexazinone	38NO3TE*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100		#	
Propazine	38NO3TE*	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100		#	
Simazine 2-hydroxy	38NO3TE*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100		#	
Terbutylazine	38NO3TE*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100		#	
Terbutylazine déséthyl	38NO3TE*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100		#	
Simazine	38NO3TE*	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100		#	
Atrazine déisopropyl	38NO3TE*	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100		#	
Atrazine déisopropyl 2-hydroxy	38NO3TE*	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	0.100		#	
Atrazine déséthyl déisopropyl (DEDIA)	38NO3TE*	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	0.100		#	
<b>Amides et chloroacétamides</b>									
Metolachlor- ESA (metolachlor ethylsulfonic acid)	38NO3TE*	0.104	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249	0.900		#	

38NO3TE\* ANALYSE (NO3+TRIAZ+ESAMTC) (ARS38-2021)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres mesurés.

Édité le : 01/02/2023

**Identification échantillon :** LSE2301-9963-1

Destinataire : C.C. LES VALS DU DAUPHINE

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

**Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.**

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

Isabelle VECCHIOLI  
Responsable de Laboratoire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Isabelle Vecchioli', is written over a light gray rectangular background.